

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements

et de la Formation

Direction des Enseignements du Premier

et Second Cycle

Réf N° 052/DGEF/DEPSC/2023

Alger le

09 MARS 2023

Appel à soumission de nouvelles offres de formation au titre de l'année universitaire 2023-2024

Les chefs d'établissements universitaires sont informés de l'ouverture d'une session de soumission de nouvelles offres de formation au titre de l'année universitaire 2023-2024. Ces ouvertures concernent :

- Les formations de Licence, Master, Ingénieur et Architecte des domaines **ST, SM, MI, SNV, STU, AUMV et Sciences de la Santé**, de type Académique, Professionnalisant et celles de la coopération internationale ;
- Les formations de Licence et Master des domaines **SEGC, DSP, SHS, LLA, LLE, LCA, STAPS et ARTS**, exclusivement professionnalisantes.

Pour rappel, les critères de recevabilité des nouvelles offres de formation et les priorités nationales sont les suivants :

- ✓ Les formations de Licence n'ayant pas une continuité en Master ;
- ✓ Les formations en Master n'ayant pas de Licence ;
- ✓ Les formations ne présentant pas de redondance avec celles habilitées au sein du même établissement ;
- ✓ Les formations inscrites dans le cadre de la coopération internationale ;
- ✓ Les formations de type professionnalisant
- ✓ Départements nouvellement créés sans offres de formation

Chaque offre soumise doit être accompagnée d'une lettre de motivation dûment visée par le chef d'établissement.



Par ailleurs, les établissements universitaires intéressés par la formation à distance sont invités à renseigner le canevas dédié à cet effet et le soumettre à la Conférence Régionale des Universités de rattachement, selon la même procédure ci-dessous.

Le calendrier de la session de soumission est comme suit :

- **Dimanche 12 mars 2023** : Lancement de l'appel à soumission.
- **Mercredi 29 Mars 2023** : Date limite d'envoi des offres de formation, dûment traitées par les instances concernées de l'établissement, par les services de la pédagogie des établissements aux Conférences Régionales, en version numérique avec fichier PDF unique par offre soumise.
- **Du Jeudi 30 mars au Dimanche 02 avril 2023** : Traitement par les Conférences Régionales.
- **Lundi 03 avril 2023** : Envoi des listes des offres de formation retenues et non retenues à la DGEF / MESRS.
- **Du Mardi 04 au Samedi 08 avril 2023** : Validation par la DGEF / MESRS
- **Dimanche 09 avril 2023** : Finalisation avec les Conférences Régionales.
- **Lundi 10 avril 2023** : Envoi des offres aux CPND – CPNE par les CRUs.
- **Du Mardi 11 au Jeudi 27 Avril 2023** : Expertise des offres par les CPND-CPNE (Session ordinaire).
- **Dimanche 30 Avril 2023** : Transmission des PV des résultats de l'expertise par les CPND-CPNE aux Conférences Régionales.
- **Mardi 02 mai 2023** : Transmission des résultats de l'expertise (session ordinaire) aux établissements universitaires par les CRUs.
- **Du Mercredi 03 au Jeudi 11 mai 2023** : Levée des réserves par les établissements universitaires et transmission des offres révisées aux CRUs.
- **Samedi 13 mai 2023** : Envoi des offres de formation reformulées, par les CRUS, aux CPND-CPNE.
- **Du Dimanche 14 au Dimanche 21 mai 2023** : Expertise des offres de formation reformulées par les CPND-CPNE (session de recours).
- **Lundi 22 Mai 2023** : Envoi des PV finaux des Résultats de l'expertise à la DGEF/MESRS et aux Conférences Régionales.
- Réunion de la Commission Nationale d'Habilitation.

مدير التعليم في الطور الأول والثاني
إمضاء: سيف الدين عمارة

